

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 26^e jour du mois de mars 2019 à 19h00 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Madame: Louis Laurier, Jean François Perrier, Dean Brisson, Donald Richard et Sophie Chamberland.

Madame Ginette Sheehy, conseillère, est absente, absence non motivée.

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière est aussi présente.

Je soussignée, certifie que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil présent sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, de la tenue de cette session à l'intérieur des délais prévus à la loi.

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h08, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Avis à la commission municipale / fin de mandat d'un membre du conseil.
- 3- Mandat à la firme Prévost, Fortin D'Aoust /plainte harcèlement.
- 4- Dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil.
- 5- Avis de motion d'un projet de règlement modifiant le règlement sur la régie interne des séances du conseil.
- 6- Demande de subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales 2019 / Fête nationale du Québec.
- 7- Offres de services professionnels pour le remplacement d'une pompe dans l'usine de distribution d'eau potable (pompe du puits).
- 8- Période de questions.
- 9- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 64-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3 conseillers sont pour l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

2 conseillers sont contre l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté. (Ils désirent que les points 4 et 5 soient retranchés.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 65-19
AVIS À LA COMMISSION MUNICIPALE / FIN DE MANDAT D'UN
MEMBRE DU CONSEIL

ATTENDU QUE madame Ginette Sheehy, conseillère est absente des séances du conseil municipal depuis le 18 décembre 2018;

ATTENDU QUE le conseil ne désire pas accorder un délai de grâce, le défaut de se présenter aux séances de la conseillère n'étant pas dû à une impossibilité d'y assister ou à un motif hors de son contrôle;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière doit aviser la Commission municipale par écrit le plus tôt possible dès qu'un membre du conseil municipal s'absente pendant 90 jours, afin que la Commission détermine si le mandat a pris fin et qu'elle détermine la date exacte de la vacance si tel est le cas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu :

QUE le conseil autorise l'envoi de la présente résolution à la Commission municipale afin que celle-ci détermine la date exacte de la vacance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 66-19
MANDAT À LA FIRME PRÉVOST FORTIN D'AOUST

ATTENDU QU'une plainte pour harcèlement psychologique a été déposée par un employé municipal contre un conseiller municipal;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique de prévention du harcèlement, de l'intimidation, de l'incivilité et de la violence au travail, en conformité avec la *Loi sur les normes du travail*;

ATTENDU QU'en vertu de cette politique la municipalité s'est engagée à ne pas tolérer et à n'admettre quelque forme de harcèlement, d'intimidation, d'incivilité ou de violence au travail;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'intervenir afin de faire cesser ce genre de situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu ce qui suit:

- 1- De mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust afin de faire parvenir une lettre de mise en demeure enjoignant à ce membre du conseil municipal de cesser toutes sortes de formes de harcèlement;
- 2- À défaut par ce membre du conseil municipal d'obtempérer à ladite lettre de mise en demeure, mandater la firme Prévost Fortin D'Aoust à entreprendre toute procédure qui s'impose afin que cesse pareille situation.

3 conseillers pour
1 conseiller contre

Monsieur Dean Brisson n'a pas mentionné son intérêt dans cette décision, il n'a cependant pas participé aux délibérations, et n'a pas voté sur cette résolution.

Adoptée la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 67-19
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Donald Richard fait dépôt d'un projet de règlement 331-19 amendant le règlement sur la régie interne des séances du conseil, lequel a pour objet de modifier l'article 5.1 du règlement afin de déterminer la façon de procéder advenant que le conseil désire de ne pas tenir de rencontre de travail avant la séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 68-19
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 331-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier qu'a une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement amendant le règlement sur la régie interne des séances du conseil, lequel a pour objet de modifier l'article 5.1 du règlement afin de déterminer la façon de procéder advenant que le conseil désire de ne pas tenir de rencontre de travail avant la séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 69-19

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2019 / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la date limite pour présenter une demande d'assistance financière pour l'organisation de réjouissances dans le cadre de la Fête nationale du Québec est le 5 avril 2019;

ATTENDU QUE l'aide financière pouvant être accordée ne pourra excéder 75% des dépenses admissibles encourues pour l'organisation d'une célébration, sans toutefois dépasser la somme de 5 000\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu :

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière de 3 000\$ dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales 2019 pour l'organisation de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 70-19

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE DANS L'USINE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (POMPE DE PUIITS)

ATTENDU QU'une des 2 pompes assurant l'alimentation en eau potable du réseau d'aqueduc de la municipalité est défectueuse;

ATTENDU QU'une offre de services professionnels estimée à 1 750\$ plus taxes a été soumise afin d'offrir un support technique pour l'exécution des travaux requis pour le remplacement de cette pompe;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être exécutés rapidement puisqu'actuellement une seule pompe assure l'alimentation en eau potable sur le réseau d'aqueduc de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu :

Que l'offre de services professionnels numéro HUB-19-01 reçue en date du 21 mars 2019 de N. Sigouin Infra-Conseils inc. pour réaliser ce mandat est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 71-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que la séance soit levée, il est 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.